La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrines et les préparations commerciales connexes (RVD2023-06). Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 2/3/2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à <a href="https://document.nc/hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca">hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca</a>. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

54\_19632\_ Rev 0323\_FR Page 1 of 3

CADANTIE

# **PYROCIDE® Intermédiaire 54**

#### INSECTICIDE SOLUTION

#### POUR LA FABRICATION ET LA PRÉPARATION SEULEMENT

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 19632

Poids net

LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

## LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

| Pyréthrines   |  |
|---|--|
| EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES DY AVOIR<br>ACCÊS | Fabriqué par:                                  |
|   | <b>NGK</b> °                                   |
|   | 7325 Aspen Lane North<br>Minneapolis, MN 55428 |
| ATTENTION POISON  | U.S.A.<br>(763) 544-0341                       |
|   | FPA Fet No. 1021-MNL-2                         |

VALENT CANADA INC., 201-230 HANLON CREEK BLVD., GUELPH, ONTARIO N1C 0A1, (519) 767-9262

MODE D'EMPLOI: Utiliser ce produit seulement pour la fabrication d'insecticides enregistrés en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ce produit est conçu pour être utilisé avec d'autres substances toxiques, supports et propulseurs pour produire des insecticides en pulvérisation sous pression.

### EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES DY AVOIR ACCÊS

<u>PRÉCAUTIONS</u>: Dangereux si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Irritant pour les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter le contact avec les vêtements. Bien se laver après toute manipulation. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter toute contamination des aliments pour les humains et les animaux.

PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT: TOXIQUE pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans, ni aucun autre plan d'eau.

PREMIERS SOINS: SI LE PRODUIT EST AVALÉ, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attentior médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Contient des distillats de pétrole. Le vomissement pourrait causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

<u>DÉCONTAMINATION</u>: Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux ou territoriaux. Pour de plus amples renseignements ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial.

ENTREPOSAGE: Ranger seulement dans le contenant original. Ranger dans un endroit frais, sec, bien ventilé et loin des semences, engrais et autres pesticides. Garder loin du feu ou des flammes nues et autres sources de chaleur.

54\_19632\_ Rev 0323\_FR Page 2 of 3

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présent étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entrainer.

54\_19632\_Rev 0323\_FR Page 3 of 3